

Rénovation des rues Hoche, Charles-Chefson et Adolphe-Guyot

Réunion d'information

Lundi 5 mai 2025

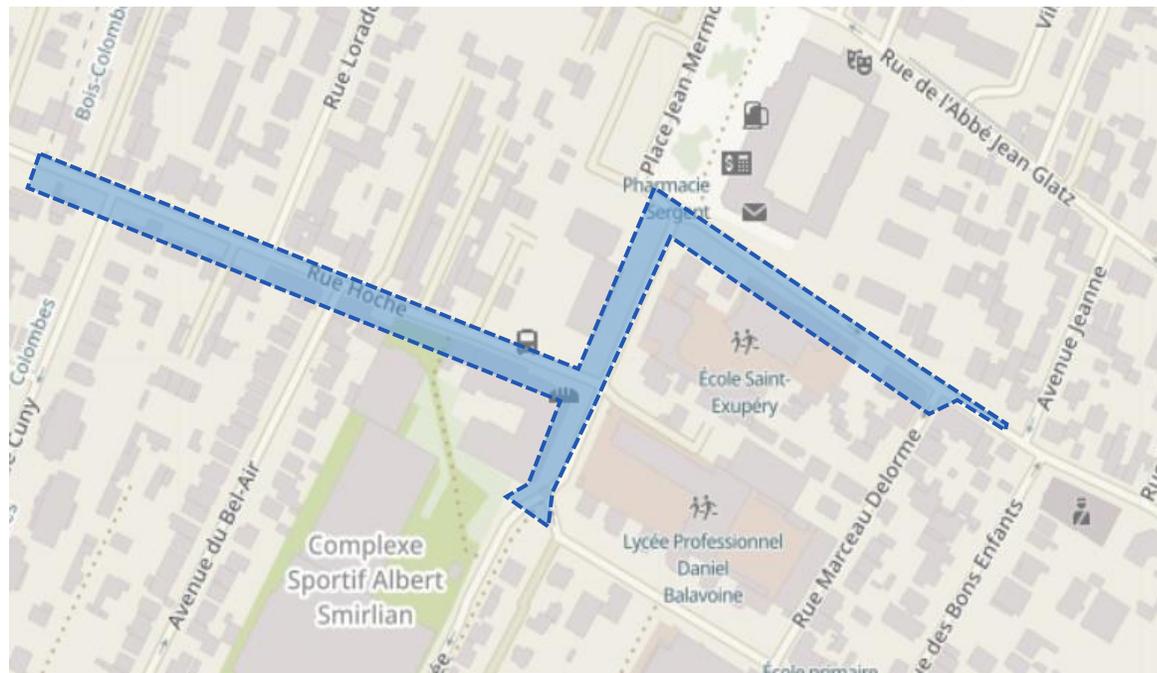
ORDRE DU JOUR

- ❖ **Périmètre du projet et des objectifs d'aménagements**
- ❖ **Financement du projet**
- ❖ **Présentation des plans**
- ❖ **Communication pendant les travaux**
- ❖ **Point sur l'organisation des travaux**

PÉRIMÈTRE DU PROJET

Travaux d'aménagements qualitatifs :

- Rue Hoche : depuis Colombes jusqu'à la rue Charles-Chefson
- Rue Charles-Chefson : entre l'avenue Renée et la rue Adolphe-Guyot
- Rue Adolphe-Guyot : entre la rue Charles-Chefson et la rue Marceau-Delorme



RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET

- **Réfection qualitative** des rues de façade à façade (trottoirs en asphalte, bordures en granit, passage surélevé en enrobé scintillant, entrées charretières en pavés granit sciés avec maintien d'un cheminement en asphalte dès que possible)
- **Sécurisation de la circulation des piétons** en élargissant les trottoirs
- **Organisation des stationnements voitures** en créant des encoches dédiées
- **Augmentation de l'offre de stationnement pour motos et vélos**
- **Création de massifs d'espaces verts** permettant d'embellir l'espace
- **Pacification de la circulation automobile** (largeur de rue réduite / suppression feux tricolores)

IMAGES DE RÉFÉRENCES



Images de référence prises rue du Général Leclerc ou rue Victor Hugo à Bois Colombes

CHIFFRES CLÉS DU PROJET



+ 30 places vélo

4 carrefours sécurisés



+ 200 m²
d'espaces verts



23 lanternes
d'éclairage en LED



500 mètres linéaires
d'aménagement qualitatif



+ 4 places de parking

+ 7 places moto



+ 1 place car scolaire

FINANCEMENT DU PROJET

Coût total des travaux

1 303 000 € TTC

dont subventions :

- **Département des Hauts-de-Seine**
(Contrats de Développement Département-Ville)



400 000 €

- **Région Ile de France**
(100 Quartiers innovants et écologiques – Les Chambards
- quartier Nord de Bois-Colombes)



235 560 €

PLANNING ET ORGANISATION DES TRAVAUX



- **Début des travaux : lundi 2 juin 2025**
- **Durée prévisionnelle des travaux : 7 mois**
- **Horaires de travaux : 7h30 - 17h00**
- **Travaux par phase afin de limiter les perturbations**
- **Accès piétons aux commerces et aux habitations maintenu**
- **Accès en véhicule restreint de 8h30 à 17h en semaine**

COMMUNICATION PENDANT LES TRAVAUX

**POUR VOTRE CONFORT
ET VOTRE SÉCURITÉ**

Aménagement de la voirie rue Victor-Hugo

tronçon compris entre l'avenue Leballleur
et la rue Philippe-de-Metz

- Réalisation d'une tranchée
- Démolition de la chaussée et des trottoirs
- Mise en place des bordures
- Réfection de trottoirs et des entrées charretières
- Mise en œuvre de la structure de chaussée et des enrobés
- Réalisation du marquage au sol
- Rénovation de l'éclairage public

Nous nous efforcerons de réduire au maximum
les désagréments liés à ces travaux et restons à votre
disposition pour toute information complémentaire.

BOIS-COLOMBES
Hôtel de ville
15, rue Charles-Duflot
92270 Bois-Colombes
Tél. : 01 41 19 83 00

Service voirie
01 41 19 83 00
voirie@bois-colombes.com



Phase 1 : du 28 février au 30 avril 2022

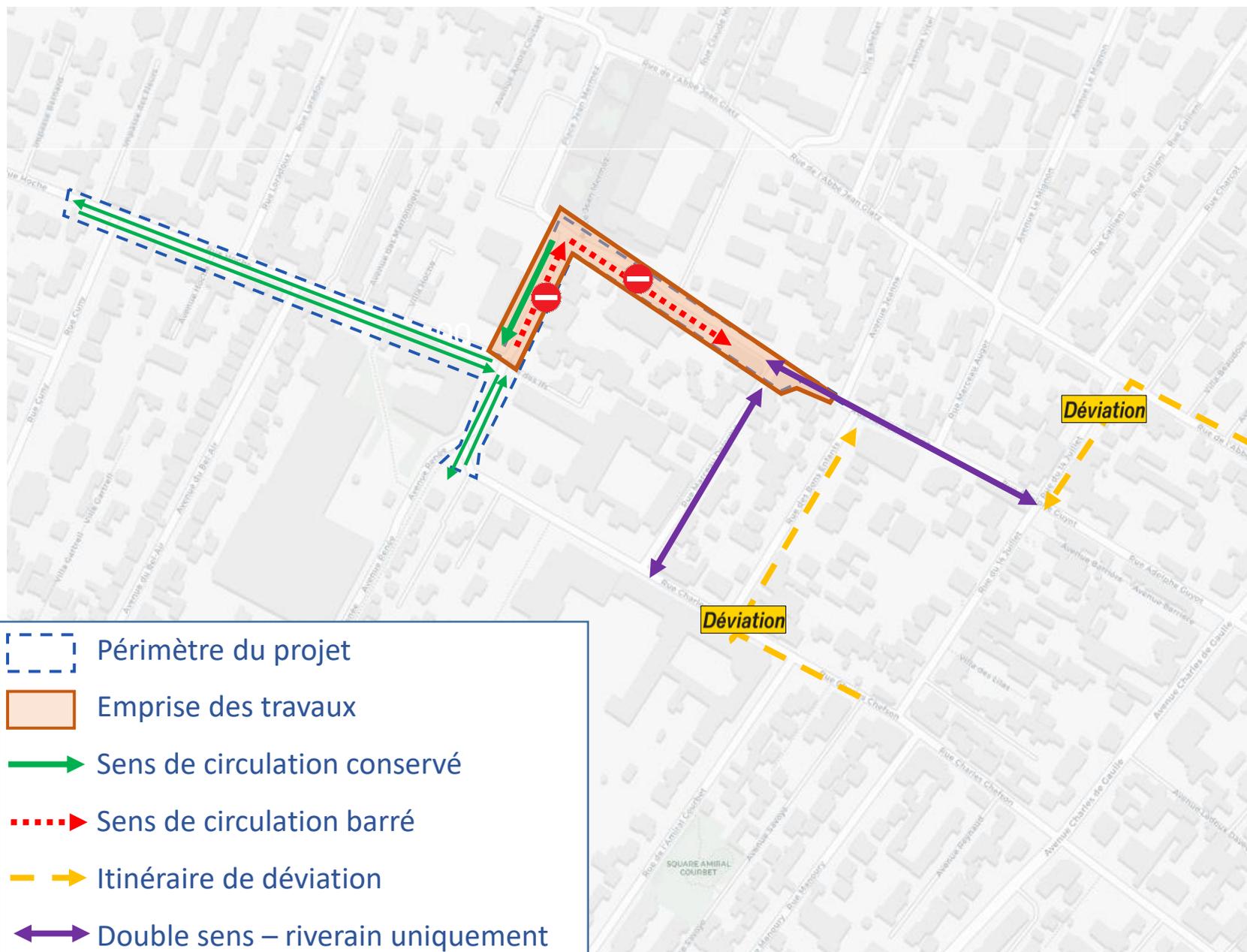
- Rue Victor-Hugo, entre l'avenue Baudard et l'avenue Charles-de-Gaulle, sera fermée à la circulation ;
- Rue Philippe-de-Metz, rue Charpentier, avenue Allard et avenue Baudard, la circulation se fera en double sens.

Plan de circulation

Travaux
Accès riverains uniquement
Déviations

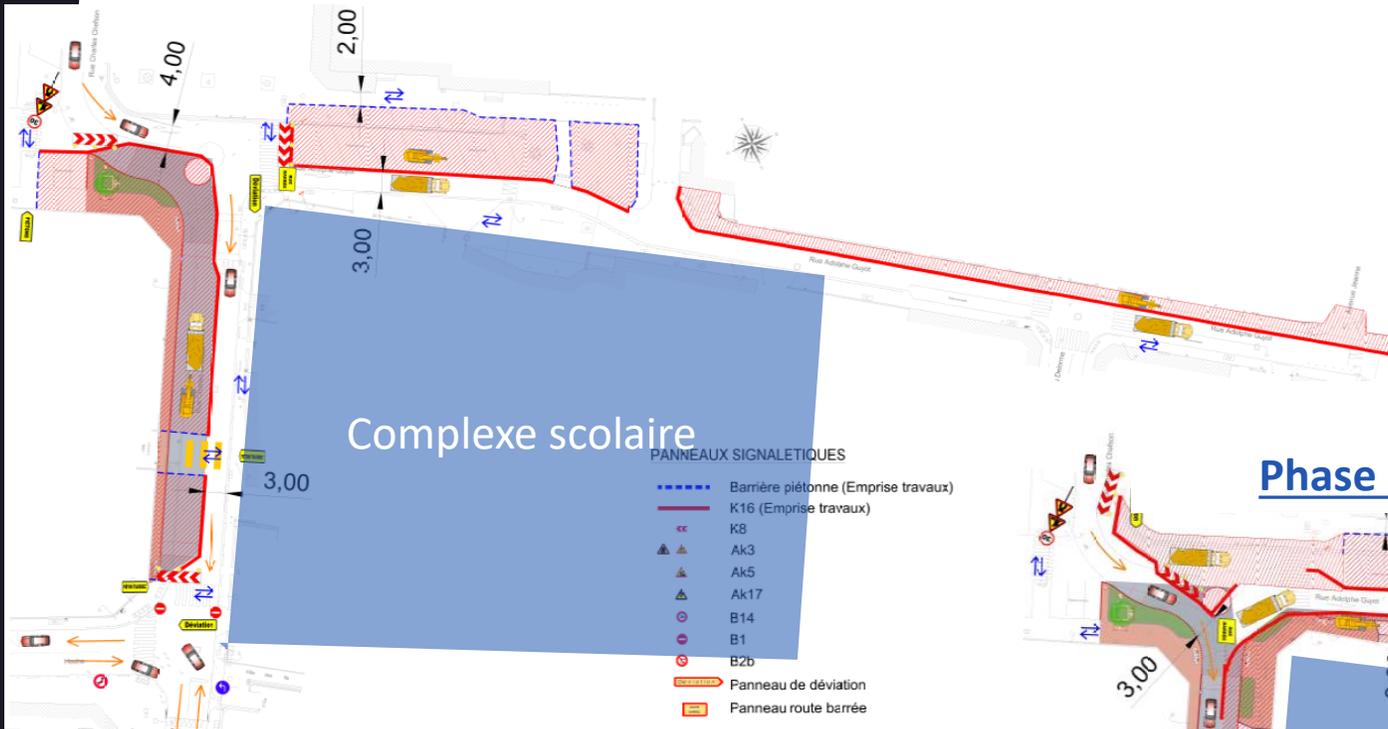
Exemple de tract boîtés dans le périmètre des travaux pour prévenir des zones en travaux et des impacts sur la circulation

PHASE 1 sur 3 : JUIN / JUILLET / AOUT / mi-SEPTEMBRE

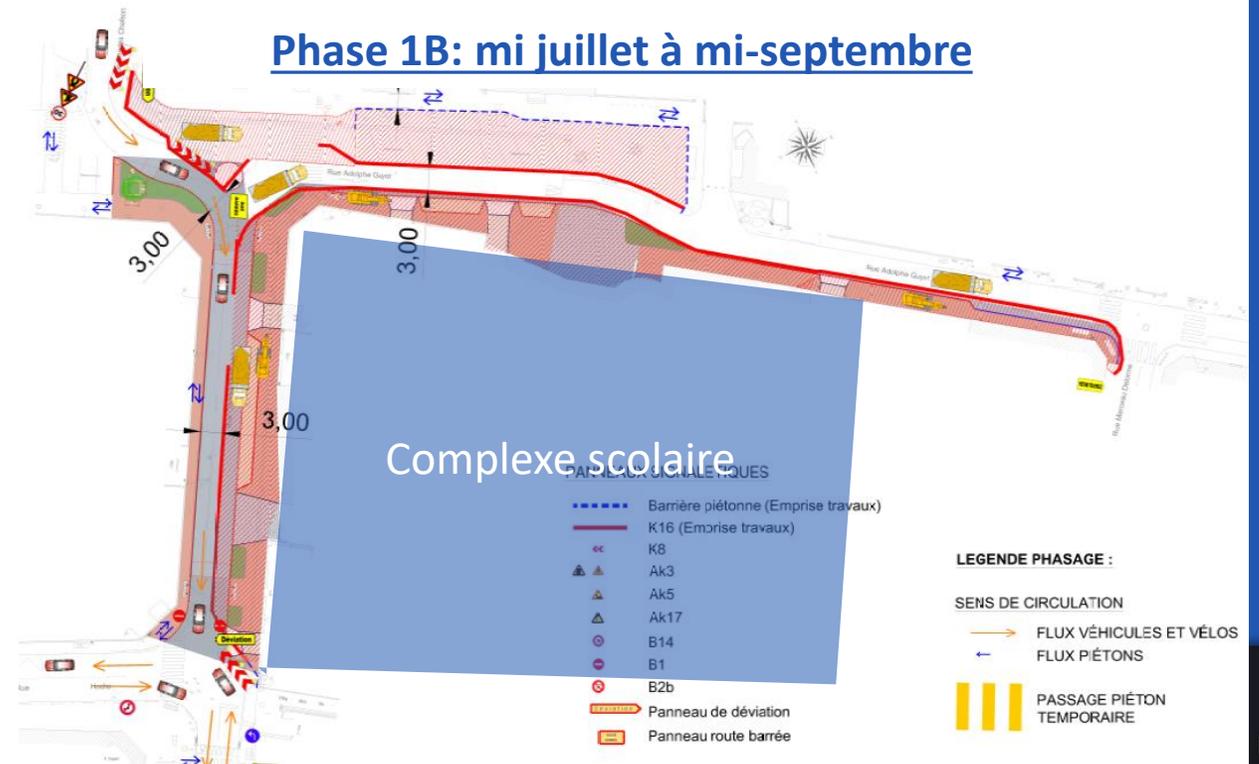


PHASE 1 sur 3 : JUIN / JUILLET / AOUT / mi-SEPTEMBRE

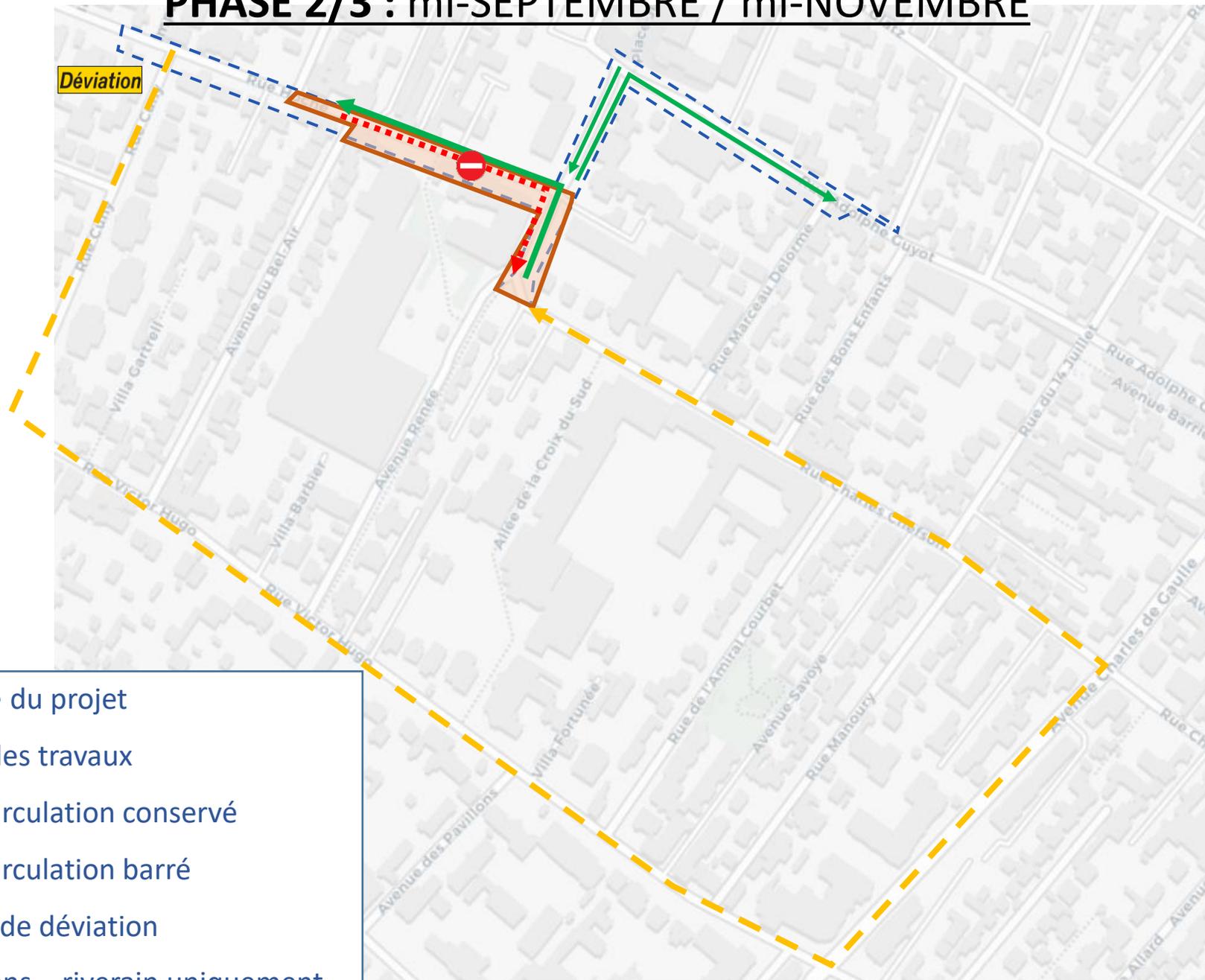
Phase 1A: de juin à mi juillet



Phase 1B: mi juillet à mi-septembre



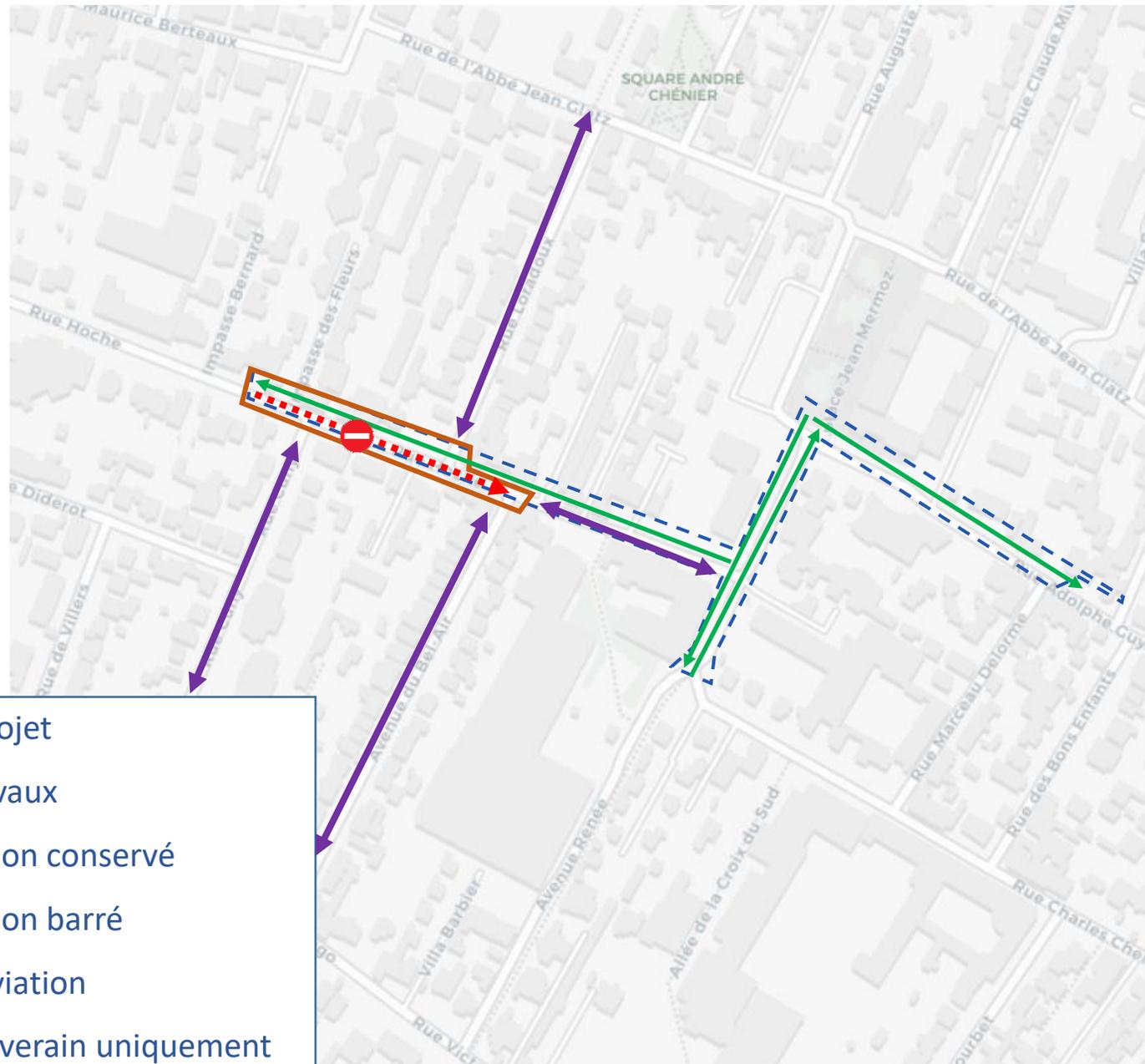
PHASE 2/3 : mi-SEPTEMBRE / mi-NOVEMBRE



PHASE 3/3 : mi-NOVEMBRE / DÉCEMBRE

Déviation

Déviations à partir de la gare de Colombes
- soit par Victor-Hugo
- soit par Agent-Sarre



- Périimètre du projet
- Emprise des travaux
- Sens de circulation conservé
- Sens de circulation barré
- Itinéraire de déviation
- ↔ Double sens – riverain uniquement